Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600263-20260702-D2026057-DE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 JUILLET 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le deux juillet, à 19 heures, le Conseil municipal de Bubry, régulièrement convoqué le vingt-six juin s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : Roger THOMAZO – Julie LE STRAT – Pierrick ROBERT – Catherine COLLIN – Dominique BESCOUT – Julien CANO – Anne GUYADER-GRANDVALET – Céline LE GOURRIEREC – Anne-Laure LE FLOCH – Guillaume LE LARGE – Aurore LE HIR – Loeizig RIVALAN – Jérôme DREAN – Yann WANES – Aurélie MARTORELL – Benjamin JOCHER

Véronique NIGNOL a donné pouvoir à Julie LE STRAT
Jean-Yves LE STUNFF a donné pouvoir à Pierrick ROBERT
David HALLAERT a donné pouvoir à Guillaume LE LARGE

FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX DE DEMOLITION DU VIEUX BATIMENT DE L'ECOLE DE LA FEUILLAISON ET VEGETALISATION DU SITE	**2026-057**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des éléments suivants :

Dans un objectif de sécurisation du patrimoine communal, la commune de Bubry a programmé la démolition et le désamiantage de l'ancien bâtiment de l'école de La Feuillaison.

Cette opération permettra de supprimer un bâtiment vétuste devenu inadapté aux usages actuels et présentant des risques sanitaires liés à la présence d'amiante.

Contexte et historique du site

Le bâtiment aujourd'hui désaffecté et inutilisé, correspond aux anciens logements des instituteurs rattachés à l'école de La Feuillaison.

Situé en bordure immédiate de la cour de l'école, ce bâtiment donne directement sur les espaces fréquentés quotidiennement par les élèves, les équipes éducatives et les familles. Son état de dégradation avancé constitue désormais une problématique de sécurité, de salubrité et de qualité du cadre scolaire.

Au fil des années, l'ouvrage a subi une dégradation importante :

- Vieillissement structurel
- Dégradation des matériaux
- Absence de conformité aux normes actuelles
- Présence avérée de matériaux amiantés
- Risques potentiels pour les usagers de l'école et les riverains

Afin d'évaluer précisément l'état du bâtiment, la commune a missionné une étude structurelle qui vient compléter la mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux, réalisée en 2017.

Les conclusions de l'étude structurelle mettent en évidence un état général très dégradé de l'ouvrage.

Le rapport précise qu'une réhabilitation lourde constituerait la seule solution techniquement cohérente et pérenne.

À titre indicatif, cette réhabilitation nécessiterait notamment :

- La dépose complète des planchers bois existants
- La dépose de la charpente actuelle
- La consolidation et le renforcement des murs en maçonnerie de moellons, incluant l'agrafage des fissures ainsi que la reprise ou la création de linteaux en béton armé

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600263-20260702-D2026057-DE

- La reconstruction de planchers en béton armé intégrant des [illegible] porteurs, à définir après études géotechniques et structurelles complémentaires
- La mise en place d'une nouvelle charpente adaptée au nouveau [illegible]
- Un traitement global de l'humidité, notamment au niveau du sous-sol, comprenant la gestion des eaux, l'amélioration de la ventilation et la suppression des causes d'infiltration

Au regard de l'ampleur des travaux nécessaires, des contraintes techniques et des coûts induits, une réhabilitation du bâtiment ne présente plus de pertinence technique, économique ni environnementale pour la collectivité.

La commune souhaite donc procéder à :

- Un désamiantage complet du site
- La démolition sécurisée du bâtiment
- La remise en état et la requalification de l'emprise libérée en lien avec le projet de végétalisation de la cour d'école, projet qui sera mené en concertation avec les parents d'élèves, les enseignants, les enfants, les élus et services communaux

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES	
Etude structurelle	2 800,00 €	Fonds vert	43 152,80 €
Mise à jour diagnostic Amiante	1 500,00 €		
Travaux de désamiantage et de démolition	46 909,00 €	Auto-financement	10 788,20 €
Végétalisation	2 732,00 €		
TOTAL HT	**53 941,00 €**		**53 941,00 €**

Calendrier prévisionnel

Il est entendu que considérant la proximité du bâtiment avec la cour de l'école, un tel chantier ne pourra être mené que pendant les vacances lorsque l'école sera totalement vide.

Étape	Période
Finalisation des études	Juin 2026
Travaux de désamiantage/démolition	Oct. 2026
Travaux de démolition	Déc. 2026
Concertation sur l'aménagement de la cour	A compter de la rentrée 2026
Remise en état du site et végétalisation de la cour	Printemps 2027

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,

Après avoir pris connaissance des éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** au titre du Fonds vert, les aides calculées au taux le plus élevé possible pour le financement de ces travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers correspondants de demandes de subventions auprès des services compétents.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention :	Contre :

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Guillaume LE LARGE

Le Maire,
Roger THOMAZO

MAIRIE DE BUBRY 56 (MORBIHAN)